

CONVENTION

Entre les soussignés :

- **Le service régional de l'UNSS de l'académie de Créteil et ses services décentralisés**, ayant siège social 61 avenue du chemin de Mesly 94000 Créteil, représenté par **Monsieur Daniel Auverlot**, Recteur de l'académie de Créteil, D'une part, et
- **La ligue d'Ile de France de Flying Disc**, 3 Rue Gustave Eiffel, 78300 Poissy, représentée **Monsieur David Ballussou**, son président, D'autre part,

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020-2024 constitue la feuille de route stratégique du développement de l'UNSS. Elle s'inscrit en continuité du plan 2016-2020 et doit permettre de poursuivre la progression à l'horizon 2030. Les objectifs tels qu'ils sont déclinés doivent permettre de maintenir et développer sur l'ensemble du territoire une offre sportive et artistique différenciée, adaptée aux différents publics et à leurs attentes. En cela les conventions qui lient l'UNSS aux fédérations sportives sont prépondérantes afin de favoriser l'accès des licenciés UNSS au monde fédéral, comme sportifs mais aussi par la prise de responsabilité au sein des clubs (juge/arbitre, coach, organisateur, reporter...). Les deux valeurs fondatrices de l'UNSS que sont le PARTAGE et la REUSSITE témoignent de cette nécessité.

Les quatre axes de développement que sont : ACCESSIBILITE, INNOVATION, RESPONSABILITE et EDUCATION permettent de cibler les termes de la convention. L'UNSS Créteil et la ligue Ile de France de Flying Disc décident d'une collaboration établie selon ces quatre orientations.

La FEDERATION FRANCAISE de FLYING DISC et ses organes déconcentrés participent à l'ensemble des objectifs stratégiques du PNDSS 2020-2024 et de ses déclinaisons dans les territoires (PADSS et PDDSS)

La Ligue Ile de France de Flying Disc a pour mission de faire connaître ses activités (Ultimate et Disc Golf) au plus grand nombre en Ile de France avec un focus sur les juniors et en particulier les filles afin de développer la mixité de nos sports, l'Ultimate en particulier.

« Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde »

1.1 La pratique SPORTIVE

Pour l'UNSS

- Organiser des compétitions à finalité départementale, académique et interacadémique destinées au plus grand nombre à partir de phases qualificatives, avec des formules participatives, des contenus adaptés favorisant la notion d'équipe d'établissement, y compris pour les élèves relevant des sections sportives scolaires et/ou d'excellence sportive.
- Organiser des événements ponctuels afin de faire découvrir et pratiquer l'ULTIMATE au sein des associations sportives.

Les règles de compétition sont définies par le règlement fédéral UNSS et par les « fiches sports » et les circulaires académiques et départementales.

Pour la Ligue Ile de France de FLYING DISC :

- Organiser des compétitions régionales à but de qualification pour les phases nationales,
- Organiser des tournois et des événements ponctuels permettant des oppositions et du temps de jeux en conditions de matchs réels pour permettre des rencontres entre les joueurs clubs en Ile de France et de fédérer la communauté de Flying Disc

1.2 LA TERRITORIALISATION

L'UNSS Créteil et la ligue d'Ile de France de Flying disc favoriseront le conventionnement local entre les associations sportives scolaires et les clubs sportifs.

La ligue d'Ile de France de Flying Disc informera l'UNSS des conditions de participation des licenciés UNSS aux compétitions qu'elle organise ou permettant un accueil privilégié dans les clubs qu'elle fédère.

1.3 L'OUVERTURE DE LA PRATIQUE A TOUS

L'UNSS Créteil, dans sa démarche d'accès à la pratique pour l'ensemble de son public scolaire, veillera à :

- La mixité dans la constitution des équipes en collège et en lycée
- Proposer des rencontres permettant la participation des élèves en situation de handicap

2. INNOVATION

« Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité ».

La ligue d'Ile de France de flying disc, l'UNSS Créteil et leurs organes déconcentrés organiseront des manifestations promotionnelles destinées au plus grand nombre. Pour le bon déroulement de ces journées promotionnelles, les organisateurs s'assureront de souscrire une assurance pour couvrir les jeunes non affiliés à leur structure et ainsi garantir les risques liés à cette pratique. (Cf. Annexe 1 de la convention nationale)

2.1 IMPULSER ET VALORISER POUR LES DEUX SIGNATAIRES, DES PROJETS INNOVANTS.

- Le DISC-GOLF notamment en direction des lycées afin de proposer de nouvelles formes de pratique répondant à leurs attentes
- Des entraînements communs entre une AS et un club local
- Des actions promotionnelles dans le cadre notamment de la JNSS, la JOP et la SOP

2.2 RENFORCER LA COMMUNICATION

- L'UNSS Créteil et La ligue d'Ile de France de Flying Disc s'engageront à faire connaître leur collaboration à l'aide de supports et outils pertinents.
- L'UNSS Créteil et La ligue d'Ile de France de Flying Disc veilleront à inviter les licenciés UNSS et de la ligue aux évènements organisés.
- L'UNSS Créteil et La ligue d'Ile de France de Flying Disc définiront le cas échéant les conditions de présence conjointe de leurs partenaires respectifs sur une même organisation.
- L'UNSS Créteil et La ligue d'Ile de France de Flying Disc s'engageront à soutenir et promouvoir tout ou partie des organisations ou rencontres citées.
- L'UNSS Créteil et La ligue d'Ile de France de Flying Disc s'entendront pour proposer aux organisateurs de rencontres promotionnelles ou compétitives la présence non rémunérée d'un ou de plusieurs joueurs ou joueuses d'Ultimate en tant qu'ambassadeurs ou ambassadrices de l'évènement.

2.3 FAVORISER LES TEMPS D'ECHANGES et de PILOTAGE des PROJETS

L'UNSS Créteil crée, à chaque niveau : régional et départemental, une commission dans laquelle siègent des membres désignés de l'UNSS et de la ligue ou du comité concerné. Ces commissions sont des organes de réflexion, de proposition et de développement.

2.3.1 - Les commissions mixtes régionales et départementales :

Elles sont mises en place à l'initiative des organismes responsables des deux fédérations aux échelons correspondants.

Leur composition est la suivante :

- le directeur du service régional ou départemental de l'UNSS ou son représentant, président de la commission
- des membres désignés par l'organe territorial correspondant de la fédération
- des membres désignés par l'UNSS.

Les commissions mixtes régionales ou départementales peuvent inviter toute personne à titre consultatif dont la compétence est jugée utile.

Leurs initiatives et leurs actions seront conduites en cohérence avec celles de la commission mixte nationale.

2.3.2 – Invitations aux instances :

La ligue d'Ile de France de Flying Disc pourra inviter Le directeur de l'UNSS Créteil ou son représentant à son assemblée générale, à une séance du comité directeur, ainsi qu'à toute réunion jugée utile pour évoquer le sport scolaire.

Les organes déconcentrés veillent à s'inviter mutuellement aux manifestations qu'ils organisent à leur niveau dans la discipline concernée.

3. RESPONSABILITE

« Pour un sport scolaire éthique, solidaire et démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement le vivre ensemble et les projets collectifs »

3.1 LA FORMATION

3.1.1 - Formation des « Jeunes Officiels »

L'UNSS Créteil assure la formation des Jeunes Officiels dans le cadre de son programme « vers une génération responsable ».

3.1.2 - Participation des « Jeunes Officiels » à toute organisation fédérale

La ligue d'Ile de France de Flying Disc encouragera cette participation en leur proposant de jouer un rôle de soutien logistique et organisationnel en tenant les tables de marques, aidant à la direction du tournoi, veiller à la sécurité des matchs et vérifier les rosters par exemple.

3.1.3 - Passerelles de l'UNSS vers la Fédération pour les Jeunes Juges/Arbitres académiques et départementaux

L'UNSS Créteil s'engage à communiquer à **La ligue d'Ile de France de Flying Disc** la liste des jeunes Juges/Arbitres certifiés départementaux, académiques et nationaux.

Un système d'équivalence pourra être envisagé par la suite.

3.1.4 - Formation des enseignants - animateurs d'AS

L'UNSS Créteil et **La ligue d'Ile de France de Flying Disc** co-organiseront des formations et à destination des animateurs d'AS et de leurs élèves pour développer la pratique du plus grand nombre.

Le développement de la pratique de l'ULTIMATE passe par la formation des enseignants-animateurs d'AS et des élèves. Les formations enseignants/élèves, cautionnées par les chefs d'établissements favorisent un réinvestissement important et immédiat.

Un plan de formation des enseignants-animateurs d'AS sera construit en commun. Les modalités de mise en œuvre, les contenus, ainsi que les engagements en matière d'aide technique et pédagogique seront définis mutuellement. Les séquences de formation seront conduites conjointement par des représentants des deux fédérations.

La ligue d'Ile de France de Flying Disc et l'UNSS Créteil s'engagent à faire connaître leur collaboration à l'aide de supports et outils pertinents.

4. APPLICATION ET DUREE

La ligue d'Ile de France de Flying Disc s'engage à faire appliquer les dispositions de la présente convention aux comités départementaux.

La présente convention, conclue pour une période de 4 ans, est renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à la date de signature

5. RESILIATION

La présente convention pourra être dénoncée tous les ans par l'une ou l'autre des parties, et en particulier en cas de non-respect des dispositions stipulées dans celle-ci.

Cette dénonciation se fera par lettre simple, avec un préavis de 3 mois

Choisy le Roi, le 9 juin 2021

Le président de la ligue d'Ile de France de Flying Disc

Le recteur de l'académie de Créteil